



Accident non responsable sans assurance

Par **Sanaa2506**, le **24/05/2017 à 18:18**

Bonjour ,nous avons eut un accident hier nous sommes pas responsables la jeune fille arriver trop vite alors que nous sortion d'une air de repos en voulant nous doubler a perdu le controle de sa voiture et nous a heurter par derriere .les gendarme son arriver elle a declarer quelle etait responsable au gendarme alors quelle n avait rien elle est parti a l hopitale et nous non comme on avez que des emathomeon a pas juger que c etait nécessaires. Alons nous le regretter?nous etion pas assurer depuis quelque mois .que risque t on et devons nous faire?le constat n a pas etait rempli les gendarme nous ont dit qu il nous le ferons par telephone es ce normale car l accident a eut a chatauroux et on est de toulouse.peuve t il nous mettre en justice .

Merci

Par **chaber**, le **24/05/2017 à 18:53**

bonjour

[citation]nous etion pas assurer depuis quelque mois .que risque t on et devons nous faire?[/citation]amende pour défaut d'assurance

Pour avoir le rapport de gendarmerie vous devrez passer par un avocat et vous débrouiller directement avec l'adversaire

Par **amajuris**, le **24/05/2017 à 18:55**

bonjour,
si les gendarmes peuvent vérifier que vous n'aviez pas d'assurance, vous risquez une amende.
sans assurance, vous n'aurez personne pour défendre vos intérêts et si une part de responsabilité vous est imputée, vous devrez payer.
la seule chose que vous pouvez faire, c'est prendre rapidement pour l'avenir, une assurance.
salutations

Par **Visiteur**, le **24/05/2017** à **21:49**

Bonsoir,
En sortant d'une aire de repos, ne deviez vous pas laisser le passage aux véhicules circulant sur la voie sur laquelle vous alliez vous insérer ?

Quoi qu'il en soit en circulant sans assurance, qui plus est sur de grandes distances vous vous mettez volontairement dans une situation délictuelle et prenez le risque de payer toute votre vie si vous causez un accident.